

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XVII<sup>e</sup> Législature**

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

134<sup>e</sup> séance

Séance du vendredi 30 janvier 2026

## Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER  
MINISTRE** Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. SÉBASTIEN CHENU

### 1. *Suspension et reprise de la séance*

Projet de loi de finances pour 2026

APPLICATION DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3,  
DE LA CONSTITUTION

M. Sébastien Lecornu, premier ministre

M. le président

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. SÉBASTIEN CHENU

### vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à neuf heures cinq.)*

**M. le président.** Monsieur le premier ministre, madame la ministre de l'action et des comptes publics, monsieur le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, je vais suspendre la séance dans l'attente de l'arrivée du président de la commission des finances – comme vous le souhaitiez, me semble-t-il.

**M. Sébastien Lecornu, premier ministre.** Combien de temps la séance sera-t-elle suspendue ?

**M. le président.** Quelques minutes – voire quelques instants.

1

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à neuf heures cinq, est reprise à neuf heures sept.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

### Projet de loi de finances pour 2026

*Lecture définitive*

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, en lecture définitive, du projet de loi de finances pour 2026 (n° 2410).

## APPLICATION DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

**M. le président.** La parole est à M. le premier ministre.

**M. Sébastien Lecornu, premier ministre.** La France doit avoir un budget. C'est pourquoi, devant cet hémicycle, j'engage la responsabilité du gouvernement sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2026 (*À cet instant, plusieurs membres de la commission des finances, dont le président, pénètrent dans l'hémicycle*),...

**Mme Mathilde Panot.** On n'a pas le temps de revenir de la commission. C'est n'importe quoi !

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** Oui, c'est incorrect !

**M. Sébastien Lecornu, premier ministre.** ...sur la base de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

**M. le président.** L'Assemblée nationale prend acte de l'engagement de la responsabilité du gouvernement conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Le texte sur lequel le premier ministre engage la responsabilité du gouvernement sera inséré en annexe au compte rendu de la présente séance.

En application de l'article 155, alinéa 1<sup>er</sup>, du règlement, le débat sur ce texte est immédiatement suspendu. Le projet de loi sera considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée avant demain, 9 h 08, est votée dans les conditions prévues à l'article 49 de la Constitution. Dans l'hypothèse où une motion de censure serait déposée, la conférence des présidents se réunira pour fixer la date et les modalités de sa discussion.

*(La séance est levée à neuf heures huit.)*

*Le directeur des comptes rendus*

Serge Ezdra